

CONSEIL MUNICIPAL DE FARGES-ALLICHAMPS
SEANCE DU 19 JUIN 2020

Le conseil municipal, légalement convoqué le 10 juin 2020, s'est réuni en session ordinaire en mairie, le 19 juin 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Madame Edith MICHELIC, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11 - Nombre de votants : 11
Etaient présents : Edith Michelic, Nicole Dégagé-Phalancher, Fabienne Trompas, Daniel Désiré, Damien Chesnel, Alain Vandepitte, Gérald Bertrand, Francis Duplax, Emilie Cousson, Amandine Veiga, Yoänn Bonnefoy.
Était absent excusé : aucun membre
Secrétaire de séance : Monsieur Yoänn BONNEFOY

Date de la convocation : 10 juin 2020 (affichée et notifiée le 10/06/2020) Mention exécutoire : oui
Début de la séance : 19 h 39 - Fin de la séance : 22 h 10
Affichage du compte rendu pour publication et notification le 30 juin 2020

ORDRE DU JOUR

- 1- BUDGET PRINCIPAL : Compte de la gestion 20219
- 2- BUDGET PRINCIPAL : Compte administratif 2019
- 3- BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats 2019 sur 2020
- 4- Vote des taux des taxes locales
- 5- BUDGET PRINCIPAL : Budget primitif 2020 (dont amortissements/participations EPCI)
- 6- BUDGET ANNEXE : Compte de la gestion 20219
- 7- BUDGET ANNEXE : Compte administratif 2019
- 8- BUDGET ANNEXE : Affectation des résultats 2019 sur 2020
- 9- BUDGET ANNEXE : Budget primitif 2020
- 10- Loyers commerce
- 11- Commission Communale des Impôts Directs
- 12- Gardiennage Eglise
- 13- Courriers divers/Questions diverses

Approbation après corrections du compte rendu de la séance précédente comme suit :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GESTION DES COLLEGES DE ST AMAND (SI CES)

Sont élus au premier tour :

délégué titulaire : **Monsieur Yoänn BONNEFOY par 6 voix (Mme Emilie COUSSON ayant obtenu 5 voix)**

déléguée suppléante : **Madame Emilie COUSSON par 11 voix**

AMICALE DES CHASSEURS

Est nommé délégué titulaire à l'unanimité des membres présents, avec madame la maire : **Monsieur Daniel DÉSIÉ**

DCM 2020-023 - BUDGET PRINCIPAL : Compte de la gestion 2019

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11

Madame la Maire présente au conseil municipal le compte de la gestion 2019 du BUDGET PRINCIPAL, établi par Monsieur le Receveur Municipal de Saint-Amand-Montrond qui reprend les prévisions budgétaires, les soldes de l'exercice précédent, toutes les dépenses et recettes ordonnancées au titre de l'exercice 2019.

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants :

Résultat à la clôture de l'exercice 2018 :

Investissement : -35 505,24 € Fonctionnement : +153 603,45 €
Part affecté à l'investissement : exercice 2019 (affectation des résultats) : 21 682,24 €

Résultats de l'exercice 2019 :

Dépenses d'investissement : + 70 893,42 € Recettes d'investissement : + 217 902,75 €
Soit un résultat d'Investissement exercice 2019 : +147 009,33 €

Dépenses de fonctionnement : + 244 512,06 € Recettes de fonctionnement : + 259 563,86 €
Soit un résultat de Fonctionnement exercice 2019 : + 15 051,80 €

Soit un excédent de clôture des 2 sections exercice 2019 : + 162 061,13 €

Résultats cumulés de clôture de l'exercice 2019 (avec reprise des résultats 2018) :

Investissement : excédent : 111 504,09 €
Fonctionnement : excédent : 146 973,01 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 des deux sections : excédent de 258 477.10 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce document.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les pièces du compte de la gestion 2019, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Vote et adopte** le compte de la gestion 2019 dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation, ni réserve.

DCM 2020-024 - BUDGET PRINCIPAL : Compte administratif 2019**Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 10 - Nombre de votants : 10**

Madame la Maire présente le compte administratif 2019 du budget principal et donne la présidence de la séance à Madame Fabienne TROMPAS.

Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

| | | | |
|------------------------------------|---------------------|---|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté : | 35 505,24 € | Excédent reporté : | |
| Dépenses d'investissement : | 70 893,42 € | Recettes d'investissement : | 217 902,75 € |
| Total : | 106 398,66 € | total : | 217 902,75 € |
| | | Excédent d'investissement 2019 : | 111 504,09 € |

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement : 81 124,00 € recettes d'investissement : 360,00 €

Déficit des Restes à Réaliser : 80 764,00 €**SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT : néant (les excédents couvrent les RAR)****SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

| | | |
|------------------------------|--------------------------------------|---------------------|
| | Excédent reporté de fonctionnement : | 131 921,21 € |
| Dépenses de fonctionnement : | Recettes de fonctionnement : | 259 563,86 € |
| Soit un total de : | Soit un total de : | 391 485,07 € |

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER DE : 146 973,01 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces résultats.

Madame la Maire quitte la salle afin de laisser le conseil municipal délibérer et voter le compte administratif sans sa présence.

Le conseil municipal,

-après avoir examiné le compte administratif – budget principal - de l'exercice 2019 dont les résultats sont en conformité avec les résultats du compte de la gestion 2019, établi par le Receveur Municipal de Saint-Amand-Montrond

-après avoir adopté précédemment dans cette même séance le compte de gestion 2019,

et après en avoir délibéré,

- **Vote et adopté, à l'unanimité des membres présents**, soit 10 voix, le compte administratif 2019 du budget principal

A l'issue du vote du compte administratif 2019 par les conseillers municipaux présents, Madame la Maire est rappelée dans la salle de conseil et reprend la présidence de la séance

DCM 2020-025 - BUDGET PRINCIPAL : Affectation des résultats 2019 sur 2020**Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11**

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

| | Résultats CA de l'exercice 2018 | Affectation de l'exercice 2019 | Résultats de l'exercice 2019 | Solde des RAR 2019 | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats BP 2020 |
|----------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--------------------|---|
| Investissement | - 35 505,24 | | +147 009,33 | -80 764,00 | +111 504,09 |
| Fonctionnement | +153 603,45 | +21 682,24 | +15 051,80 | | +146 973,01 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 → 146 973,01 €****Affectation obligatoire :**

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2020 (c/1068) → 0

Solde disponible affecté comme suit :

| | | |
|--|---|----------------------|
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | → | 0 |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | → | +146 973,01 € |
| Total affecté au c/ 1068 | → | 0 |

| | | |
|---|---|--------------|
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 | → | néant |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | → | néant |

DCM 2020-026 - Vote des taux des taxes locales

Madame la Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **Décide** de ne pas augmenter les taux des quatre taxes, qui sont fixés comme suit :
 - taxe d'habitation : 18.22 %
 - taxe foncière sur bâti : 11.52 %
 - taxe foncière sur le non bâti : 31.21 %
 - C.F.E. : 20.37 %
- **Autorise** Madame la Maire à établir et signer l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 avec les taux votés ci-dessus.

DCM 2020-027 - BUDGET PRINCIPAL : Budget primitif 2020 (dont amortissements/participations EPCI)

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11

Subventions

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Attribue les subventions aux associations comme au BP 2019 soit :
 - Coopérative scolaire - école de FARGES-ALLICHAMPS : 150 €
 - Comité des Fêtes de FARGES-ALLICHAMPS : 150 €
 - Amicale des Chasseurs de FARGES-ALLICHAMPS : 50 €
 - Association « Nos mains comme des nuages » (mouvement de TAI-CHI) : 50 €
 - Association C.H.A.S.A. : 50 €
 - Association La Pétanque Bruéroise : 50 €
 - Association Entente Cycliste Osmoy Moulin-sur-Yèvre : 150 €
 - Concerts : 150 €

Participations aux syndicats intercommunaux

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- Vote les prévisions budgétaires d'un montant de 39 845 € pour les participations aux syndicats intercommunaux dont :
 - S.I.R.P. BRUERE LA CELLE FARGES : 36 000 €
 - SYNDICAT C. G. C. (Collèges) : 1 814 €
 - PAYS BERRY SAINT AMANDS : 1 666 €
 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER : 365 €

Amortissements

Dans le cadre du Budget Primitif 2020, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, vote une prévision budgétaire pour les amortissements comme suit :

- dépense fonctionnement opération d'ordre budgétaire : 6811-042 : 1003,41€
- recette investissement opération d'ordre budgétaire : 28041412-040 : 1003,41€.

Budget Primitif 2020 – budget principal

Examen des propositions de Madame la Maire

Le conseil municipal inscrit les crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement suivantes :

- Travaux d'aménagement de la Route de la Croix : 200 000 € (dont 81 124 € en RAR et 35 000 € en prévision d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur de France pour les enfouissements de réseaux)
- Aménagement Maison Louis Viaux : 5 000 €
- Matériel et mobilier divers : 1 000 €

Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal

- Après avoir examiné les propositions de Madame la Maire, en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement y compris les reprises des restes à réaliser et les affectations de résultats votés précédemment
- Après avoir adopté les participations et subventions du chapitre 65, ainsi que les amortissements,
- Et après en avoir délibéré,
- **Vote** à l'unanimité des présents, et au niveau des chapitres, le budget primitif 2020 qui s'équilibre à :
 - recettes et dépenses de fonctionnement : 393 955.01 €
 - recettes et dépenses d'investissement avec RAR : 227 660.00 €

DCM 2020-028 - BUDGET ANNEXE : Compte de la gestion 2019

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11

Madame la Maire présente au conseil municipal le compte de la gestion 2019 du BUDGET ANNEXE, établi par Monsieur le Receveur Municipal de Saint-Amand-Montrond qui reprend les prévisions budgétaires, les soldes de l'exercice précédent, toutes les dépenses et recettes ordonnancées au titre de l'exercice 2019.

Le compte de gestion laisse apparaître les résultats suivants :

Résultat à la clôture de l'exercice 2018 :

Investissement : - 4 264,51 € Fonctionnement : +5 631,96 €
Part affecté à l'investissement : exercice 2018 (affectation de résultats) : +4 264,51€

Résultats de l'exercice 2019 :

Dépenses d'investissement : 1 909,90 € Recettes d'investissement : 4 677,09 €
Soit un résultat d'Investissement exercice 2019 : +2 771,19 €
Dépenses de fonctionnement : 2 423,04 € Recettes de fonctionnement : 3 373,29 €
Soit un résultat de Fonctionnement exercice 2019 : + 950,25 €
Soit un résultat de clôture des 2 sections exercice 2019 : + 3 721,44 €

Résultats cumulés de clôture de l'exercice 2019 (avec reprise résultats 2018) :

Investissement : déficit : - 1 493,32 €
Fonctionnement : excédent : + 2 317,70 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 des deux sections : excédent de 824,38 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce document.

Le conseil municipal, après avoir examiné toutes les pièces du compte de la gestion 2019, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **Vote et adopte** le compte de la gestion 2019 du budget annexe logements sociaux dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et qui n'appelle ni observation, ni réserve.

DCM 2020-029 - BUDGET ANNEXE : Compte administratif 2019

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 10- Nombre de votants : 10

Madame la Maire présente le compte administratif 2019 du budget annexe et donne la présidence de la séance à Madame Fabienne TROMPAS.

Le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe, exercice 2019, dont les résultats sont en conformité avec les résultats du compte de la gestion 2019, établi par le Receveur Municipal de Saint-Amand-Montrond.

Le compte administratif laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT :

| | |
|---|--|
| Déficit d'investissement reporté : 4 264,51 € | Excédent reporté : |
| Dépenses d'investissement : 1 909,90 € | Recettes d'investissement : 4 677,09 € |
| Total : 6 174,41 € | total : 4 677,09 € |

Déficit d'investissement 2019 : - 1 493,32 €

RESTES A REALISER

Dépenses d'investissement : 0 € recettes d'investissement : 0 €

Excédent/Déficit des Restes à Réaliser : 0 €

SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT D'INVESTISSEMENT : 1 493,32 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | | |
|---|--------------------------------------|------------|
| | Excédent reporté de fonctionnement : | 1 367,45 € |
| Dépenses de fonctionnement : 2 423,04 € | Recettes de fonctionnement : | 3 373,29 € |
| Soit un total de : 2 423,04 € | Soit un total de : | 4 740,74 € |

SOIT UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT À AFFECTER DE : 2 317,70 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces résultats.

Madame la Maire quitte la salle afin de laisser le conseil municipal délibérer et voter le compte administratif sans sa présence.

Le conseil municipal, après avoir examiné les recettes et dépenses du compte administratif 2019- budget annexe, dont les résultats sont en conformité avec les résultats du compte de la gestion 2019, et après en avoir délibéré,

Après avoir adopté précédemment dans cette même séance le compte de gestion 2019,

- **Vote et adopte, à l'unanimité des membres présents**, soit 10 voix, le compte administratif 2019 du budget annexe

A l'issue du vote du compte administratif 2019 par les conseillers présents, Madame la Maire est rappelée dans la salle de conseil et reprend la présidence de la séance

DCM 2020-030 - BUDGET ANNEXE : Affectation des résultats 2019 sur 2020

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

| | Résultats CA de l'exercice 2018 | Affectation de l'exercice 2019 | Résultats de l'exercice 2019 | Solde des RAR de l'exercice 2019 | Chiffres à prendre en compte pour affectation des résultats BP 2020 |
|----------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|----------------------------------|---|
| Investissement | - 4 264,51 | | + 2 771,19 | 0 | -1 493,32 |
| Fonctionnement | + 5 631,96 | 4 264,51 | + 950,25 | | +2 317,70 |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

| |
|---|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 → 2 317,70€ |
|---|

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP 2020 (c/1068) → 1 493,32€

Solde disponible affecté comme suit :

| | | |
|--|---|-----------|
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | → | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | → | 824,38 € |
| Total affecté au c/ 1068 | → | 1 493,32€ |

| |
|---|
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 → néant |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement → néant |

DCM 2020-031 - BUDGET ANNEXE : Budget primitif 2020

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de membres présents : 11- Nombre de votants : 11

Le conseil municipal

- Après avoir examiné les propositions de Madame la Maire, en recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement y compris les reprises des restes à réaliser et les affectations de résultats votés précédemment,
- Et après en avoir délibéré,

➤ **Décide** à l'unanimité des présents, d'inscrire en recettes de fonctionnement les loyers afférents à l'emprunt PALULOS en cours pour équilibrer le budget annexe,

➤ **Vote** à l'unanimité des membres présents, et au niveau des chapitres, le budget primitif 2020 du budget annexe qui s'équilibre à :

| | |
|--|--------------|
| - recettes et dépenses de fonctionnement | : 5 224,38 € |
| - recettes et dépenses d'investissement | : 5 493,32 € |

DCM 2020-032 - Loyers commerce

Madame la maire rappelle la pandémie du COVID 19 et la fermeture imposée à tous les café-bars-restaurants des territoires français au 16 mars 2020 et la réouverture progressive des établissements avec protections et distanciations sociales le 02 juin 2020 dans notre région

Madame la maire propose au conseil municipal d'annuler les loyers de cette période du commerce communal « Le N'JOY » qui ont été provisoirement suspendus dans l'attente de la décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'annulation des 4 mois de loyers pour la période du 11 mars 2020 au 10 juillet 2020

DCM 2020-033 - Commission Communale des Impôts Directs – proposition de nouveaux délégués

Le conseil municipal propose les 24 personnes ci-après pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur Éric BACCONNET, Monsieur Julien BERNARD, Monsieur Gérard BERTRAND, Monsieur Jérôme BEURDIN, Monsieur Noël BLOTI, Madame Céline BONNEFOY, Madame Fabienne CHEVRETTE, Madame Isabelle DÉGAGÉ-PHALANCHER, Monsieur Michel DOUBLET-AUDAT, Madame Amandine DUPLAIX, Madame Delphine JAUNEAU, Monsieur Joël JOLIDUC, Monsieur Alain JOLY, Monsieur François MICHELIC, Monsieur Christophe PAPILLON, Monsieur Thomas PERIOT, Monsieur Vincent ROZYCKI, Madame Pascale TROMPAS, Madame Laurence VATINEL, Madame Christiane WENS,

Résidences secondaires : Monsieur Bernard PAUL, Madame Odette MOREL, Madame Catherine BATHO, Monsieur Laurent ROMAN

DCM 2020-034 - Gardiennage Eglise – attribution d'une indemnité

Madame la Maire expose à l'assemblée que les communes peuvent attribuer une indemnité aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Vu la circulaire préfectorale, il est précisé que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales en 2019 est de 479,86 €.

Considérant que Monsieur Benoit CALVO SANCHEZ assure le gardiennage de l'église en remplacement de Monsieur Roland GUILCHER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-DECIDE de rétribuer le gardiennage de l'église de Farges-Allichamps, en faveur de Monsieur Benoit CALVO SANCHEZ, reconnu comme gardien de l'église communale.

-ACCORDE à Monsieur Benoit CALVO SANCHEZ une indemnité de gardiennage fixée au montant maximum de la circulaire préfectorale (soit 479,86 € en 2019). Cette indemnité sera versée chaque année en décembre.

-PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Courriers divers/Questions diverses

Festivités du 14 juillet : Le conseil municipal décide de contacter Madame Laurence VATINEL « restaurant le N'JOY » pour envisager l'éventualité d'organiser le traditionnel repas républicain du 14 juillet dans le respect des règles et mesures des distanciations sociales imposées par les services sanitaires de l'Etat.

Le Maire,
Edith MICHELIC